

# EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARQUENAY

---

## SEANCE DU 19 JUILLET 2022

Nombres de Membres En exercice : 15 Nombre de Membres Présents : 07
--

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf juillet, à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqués le 12.07.2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de séance, sous la présidence de **Mr. BERTREL Jérémy, Maire.**

Etaient présents : Ms Jérémy BERTREL, Mélinda BRUNEAU, Lucie CHARPENTIER, Romain LETREGUILLY, Philippe OGER, Didier PICHOT, Aurélien RICHARD, Christophe TINNIERE.

Etaient excusées : Ms Jean-Paul BREHIN, Régine BREHIN, Béatrice de FARCY de PONTFARCY, Raphaël LAMY, Fanny MEIGNAN, Vanessa MENARD, Carol-Anne SASSIER.

Secrétaire : Mme Lucie CHARPENTIER

## Objet : SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

---

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de son entrevue avec Mme MARTEAU, responsable de l'association locale de Famille Rurale. Faute de bénévoles suffisants, l'association risque d'être mise en sommeil. Cette association assure une prestation de portage de repas à domicile. Pour Arquenay, 4 foyers sont bénéficiaires de ce service.

L'arrêt du service remet en cause le maintien à domicile des personnes fragiles. Il est proposé à l'assemblée délibérante que la municipalité prenne en charge la gestion de ce service.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de créer un service de portage de repas à domicile, selon le même fonctionnement que l'association Famille Rurale.
- Fixe le prix de vente du repas à 10,50 €.

Fait et délibéré les jour, mois et an dits  
Le Maire, J. BERTREL